

BE-A0523_723736_807030_FRE

Inventaire des archives de la mense des
pauvres de Merdorp, 1766-1813



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

| | |
|--|---|
| DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:..... | 3 |
| Consultation et utilisation..... | 4 |
| Conditions d'accès..... | 4 |
| Conditions de reproduction..... | 4 |
| Histoire du producteur et des archives..... | 5 |
| Producteur d'archives..... | 5 |
| Nom..... | 5 |
| Historique..... | 5 |
| Compétences et activités..... | 5 |
| Archives..... | 5 |
| Contenu et structure..... | 6 |
| Contenu général des archives des Menses des pauvres..... | 6 |
| Sélections et éliminations..... | 6 |
| DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS..... | 7 |
| Archives des communs pauvres de Merdorp..... | 7 |

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Communs pauvres Merdorp

Période:
1766 - 1813

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.6831

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 1.00
- Etendue inventoriée: 0.06 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents sont communicables.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Communs pauvres de Merdorp.

HISTORIQUE

La paroisse appartient au diocèse de Liège jusqu'en 1559 ; après 1559, diocèse de Namur. Collateur : le chapitre de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste à Liège. La réorganisation administrative des paroisses à la suite du Concordat la maintient comme église succursale, au diocèse de Liège ².

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les menses des pauvres sont une institution nées au sein d'un cadre ecclésiastique : la paroisse. La plupart remontent au moyen âge et sont administrées par le curé de la paroisse, assisté d'un mambour et de tenants. Leurs ressources proviennent de legs et de donations ; cependant, elles restent bien maigres face aux besoins, même si les menses du pays de Herve et de Hesbaye sont en général mieux dotées. Des distributions en argent ou en nature ont lieu au profit des indigents dont des listes de noms sont parfois conservées. Dans les villes - Liège, Huy, Verviers -, les secours sont plus diversifiés mais les inégalités plus grandes. Il arrive que les biens de la mense des pauvres soient aliénés ou régulièrement que les revenus soient affectés à d'autres usages que le soulagement des pauvres. Le lecteur sera attentif au fait que les biens des pauvres sont fréquemment gérés en même temps que ceux de l'église ou du luminaire. De plus, les archives des menses des pauvres sont très dispersées. Elles sont conservées dans les archives paroissiales, les archives des échevinages et dans les archives communales. ³.

ARCHIVES

Les archives des pauvres de Merdorp se trouvaient dans le " fonds Stekke " aux Archives de l'État à Liège. Elles ont été transférées aux Archives de l'État à Huy en 1965 lors de la création du dépôt, puis transférées aux Archives de l'État à Liège en 2007 lors de la fermeture des Archives de l'État à Huy.

2 B. DUMONT, Guide des fonds et collections des Archives de l'État à Liège, t. III, Bruxelles, 2012 (Archives générales du Royaume. Guides 79), p. 610.

3 B. DUMONT, Guide des fonds et collections..., p. 263.

Contenu et structure

CONTENU GÉNÉRAL DES ARCHIVES DES MENSES DES PAUVRES

Le lecteur sera attentif au fait que les biens des pauvres sont fréquemment gérés en même temps que ceux de l'église ou du luminaire. De plus, les archives des menses des pauvres sont très dispersées. Elles sont conservées dans les archives paroissiales, les archives des échevinages et dans les archives communales ⁴.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun article n'a été éliminé.

4 B. DUMONT, Guide des fonds et collections..., p. 515-516.

